

ACCA LA SAINT HUBERT DU MANIVAL

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR ET DE CHASSE

SAISON 2026/2027

ORGANISATION DE LA CHASSE

RESUME DES PERIODES DE CHASSE

Ouverture générale : 13 septembre 2026

Fermeture générale : 10 janvier 2027 (se référer aux arrêtés préfectoraux)

Jour de NON chasse départemental : Vendredi (qu'il soit férié ou non)

Jours de NON chasse ACCA : le mercredi pour toutes les espèces, à l'exception du chamois, du sanglier et du chevreuil (uniquement sous la route départementale 1090 pour ces deux derniers)

3 secteurs sont définis :

- secteur 1 : Tour d'Arces
- secteur 2 : Manival
- secteur 3 : sous la départementale 1090

En raison du trail de Biviers, la chasse sera exceptionnellement fermée le dimanche 20 septembre, au dessus de la route départementale 1090 (secteurs 1 et 2).

Pour chaque espèce, se référer aux articles ci-dessous.

ORGANISATION PAR ESPECE / GROUPE D'ESPECES

SANGLIER

La chasse en temps de neige est autorisée

Tir à balle et utilisation du carnet de battue obligatoires.

Chasse du sanglier au dessus de la départementale 1090 (secteurs 1 et 2)

Jours de chasse :

Samedi – Dimanche - Jours Fériés

Modalités de chasse :

Chasse uniquement en battue (3 chasseurs minimum).

Obligation de renseigner le carnet de battue et de rappeler les consignes de sécurité avant chaque nouvelle battue.

Deux équipes sont autorisées à chasser sur ce territoire, l'équipe BOREL et l'équipe PICARD, sous l'autorité du détenteur du droit de chasse ou son délégué (après remise d'une délégation de battue par le Président)

La liste des membres par équipe sera remise par les chefs d'équipe et sera également jointe à ce règlement.

Deux secteurs de chasse (cf. carte jointe en annexe) avec roulement mensuel des secteurs entre les deux équipes selon planning ci-joint.

Période de chasse :

Du 1^{er} juillet 2026 au 12 septembre 2026

La pratique de la chasse ne pourra être autorisée que par le détenteur du droit de chasse, pour faire face à une surpopulation de sangliers.

Du 13 septembre 2026 au 10 janvier 2027

Chasse autorisée Samedi, Dimanche et Jours Fériés, uniquement en battues, sur le secteur défini pour chaque équipe

Du 11 janvier 2027 au 30 juin 2027

La pratique de la chasse ne pourra être autorisée que par le détenteur du droit de chasse, pour faire face à une surpopulation de sangliers.

Chasse du sanglier en dessous de la départementale 1090 (secteur 3)

Jours de chasse :

Lundi - Mardi - Mercredi – Jeudi – Samedi – Dimanche

Modalités de chasse :

Tous les modes de chasse sont autorisés (affût, approche, devant soi et battue)

Sauf le mercredi où seule la battue est possible (3 chasseurs minimum).

Période de chasse :

Du 1^{er} juillet 2026 au 12 septembre 2026

La pratique de la chasse ne pourra être autorisée que par le détenteur du droit de chasse, pour faire face à une surpopulation de sangliers.

Du 13 septembre 2025 au 28 février 2027

Affût, approche, devant soi : Lundi - Mardi - Jeudi – Samedi – Dimanche jusqu’au 10/01/2027

Battue : Lundi - Mardi - Mercredi – Jeudi – Samedi – Dimanche jusqu’au 28/02/2027

Du 1^{er} mars 2027 au 30 juin 2027

La pratique de la chasse ne pourra être autorisée que par le détenteur du droit de chasse, pour faire face à une surpopulation de sangliers.

Déclaration des animaux prélevés par SMS au président, ou au secrétaire, dans les 24 heures suivant le tir.

CHEVREUIL

Chasse uniquement en battue (3 chasseurs minimum).

Tir à balle et utilisation du carnet de battue obligatoires.

Attribution : six chevreuils pour la saison 2026/2027

Equipe BOREL : 1 jeune et 1 adulte

Equipe PICARD : 1 jeune et 3 adultes

Les bracelets non utilisés mi-novembre 2026 seront restitués au détenteur du droit de chasse qui les redistribuera entre les 2 équipes.

Les mâchoires des jeunes (propres et inodores) devront être remises au Président de l’ACCA à la réunion de fin de chasse.

Chasse du chevreuil au dessus de la départementale 1090 (secteurs 1 et 2)

Jours de chasse :

Samedi – Dimanche - Jours Fériés

Période de chasse :

Du 13 septembre 2026 au 10 janvier 2027

Modalités de chasse :

Deux équipes sont autorisées à chasser sur le territoire, l'équipe BOREL et l'équipe PICARD, sous l'autorité du détenteur du droit de chasse ou son délégué (après remise d'une délégation de battue par le Président).

Deux secteurs de chasse (cf. carte jointe en annexe) avec roulement mensuel des secteurs entre les deux équipes selon planning ci-joint.

Prélèvements autorisés :

Seuls les adultes males peuvent être prélevés
Le tir des chevrettes est strictement interdit

Chasse du chevreuil en dessous de la départementale 1090 (secteur 3)**Jours de chasse :**

Lundi - Mardi - Mercredi – Jeudi – Samedi – Dimanche

Période de chasse :

Du 13 septembre 2026 au 28 février 2027

Prélèvements autorisés :

Le tir des chevrettes est autorisé

Sanctions en cas de non respect des consignes de tirs :

En cas de tir non conforme, le chevreuil (venaison et trophée) sera remis à l'autre équipe, après contrôle et photo transmise au Président, par le garde chasse ou un membre du bureau.

De plus, le bracelet correspondant à l'erreur de tir sera retiré pour la saison suivante à l'équipe en tord au profit de l'autre équipe.

Au niveau interne à l'équipe, le chef d'équipe devra sanctionner le chasseur fautif d'un nombre de tours de chasse sans pouvoir tirer de chevreuils, et en informer le Président.

En cas de récidive, le chasseur pourra être suspendu de chasse au chevreuil pour la durée de la saison, directement par le Président.

Date d'ouverture : 13 septembre 2026

Date de fermeture : 10 janvier 2027

Jours de chasse : Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi (sauf si ces jours correspondent à des jours fériés)

Attribution : quatre chamois : 2 jeunes ; 1 Eterlou ; 1 mâle.

Modalités de chasse :

Pour chaque journée de chasse, deux binômes pourront chasser, un sur chaque secteur.

Le tirage au sort de l'attribution des secteurs et des bracelets, a été réalisé lors de l'Assemblée Générale du 29/05/2026.

Les bracelets seront disponibles la veille dans la boîte aux lettres de Jean PICARD et devront être remis le soir même au plus tard à 20h si le prélèvement n'a pas été réalisé.

En cas de non restitution du bracelet dans les délais, le binôme ne pourra plus chasser la saison en cours et la saison suivante.

Dès lors qu'il ne reste plus qu'un bracelet disponible, et donc qu'une seule équipe par jour de chasse, le binôme dont c'est le tour a la possibilité de chasser où il le souhaite.

Précisions liées au règlement G.I.C. Chamois :

La chasse du chamois sera fermée pendant la période du rut, soit entre le dimanche 1^{er} novembre 2026 et le dimanche 15 novembre 2026.

Un bracelet IS1 permet de prélever un IS1, ou un ISJ.

Démarches administratives spécifiques aux Chamois :

Chaque binôme se verra remettre deux documents qu'il devra compléter et restituer en même temps que la restitution du bracelet ou du contrôle de l'animal prélevé :

- Analyse prélèvement ;
- Relevé d'Indice Cynégétique Chamois

Il convient de rappeler qu'un binôme n'est composé que de 2 personnes, que ce soit 2 chasseurs, ou un chasseur et un accompagnateur. En aucun cas il n'est possible de chasser le chamois à 3 ou plus, même si les autres personnes ne font qu'accompagner les chasseurs.

Si un animal est blessé mais non retrouvé le jour même, nous vous encourageons vivement à contacter un conducteur de chien de sang qui aura seul la possibilité de rechercher l'animal blessé le lendemain du tir, bien entendu accompagné du tireur non armé.

En tout état de cause, seul un conducteur de chien de sang agréé pourra être amené à tirer l'animal blessé.

Il conviendra en outre d'informer selon les cas l'ONF et/ou l'OFB (cas d'un chamois blessé le jeudi sur le secteur ONF) de la recherche qui sera effectuée ainsi que le Président de l'ACCA.

Numéro de téléphone de :

L'ONF : Monsieur LOTITO Joseph – 06 72 08 65 98

L'OFB : Monsieur CHABOT Philippe – 06 25 07 07 98

LIEVRE

CHASSE DU LIEVRE INTERDITE POUR LA SAISON 2026-2027 SUR TOUT LES TERRITOIRES CHASSES PAR L'ACCA ;

PETITS GIBIERS DE PLAINE

Date d'ouverture : se référer à l'arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture de la chasse ci-joint ;

Date de fermeture : se référer à l'arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture de la chasse ci-joint

Jours de chasse : Lundi – Mardi - Jeudi - Samedi – Dimanche

Modalités : se référer à l'arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture de la chasse ci-joint

GIBIERS D'EAU

Date d'ouverture : se référer à l'arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture de la chasse ci-joint ;

Date de fermeture : se référer à l'arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture de la chasse ci-joint

Jours de chasse : Lundi – Mardi - Jeudi - Samedi – Dimanche

Modalités : se référer à l'arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture de la chasse ci-joint

GIBIERS DE PASSAGE

Date d'ouverture : se référer à l'arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture de la chasse ci-joint ;

Date de fermeture : se référer à l'arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture de la chasse ci-joint

Jours de chasse : Lundi – Mardi - Jeudi - Samedi – Dimanche

Modalités : se référer à l'arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture de la chasse ci-joint

COMMISSIONS DE CONTROLE

1) Modalités pour toutes espèces de grand gibier :

<u>LIEUX</u>
1) Réservoir des Massons
2) Téléphoner aux responsables du contrôle pour définir un lieu autre

<u>HORAIRES</u>
1) 19h-19h45 pour les horaires d'été
2) 18h-18h15 pour les horaires d'hiver

Noms des chasseurs habilités à contrôler :

L'ensemble des membres du Conseil d'Administration ET Eric MOLLARD Garde-Chasse de l'ACCA.

Modalités :

Le jour du tir, contacter par téléphone pour contrôle des animaux prélevés (chamois, chevreuil) soit un membre du Conseil d'Administration ET le Garde-Chasse de l'ACCA, soit un membre du Conseil d'Administration de chaque équipe.

Dans le cas d'un Bracelet ONF, l'animal devra également être contrôlé par un personnel ONF (Responsable : Monsieur LOTITO Joseph : 06 72 08 65 98).

2) Modalités autres espèces :

Déclaration sur la fiche de prélèvement individuelle à rendre en fin de saison

SECURITE A LA CHASSE

SE REFERER AU VOLET SECURITE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE

Accès à des zones de battues à tout chasseur non inscrit sur le registre de battue recherchant les espèces énoncées sur le registre :

Au-dessus de la route départementale 1090:

☐ Autorisé

☒ Interdit

En-dessous de la route départementale 1090:

☒ Autorisé

☐ Interdit

La chasse étant devenue une activité très réglementée, il est impératif que les chasseurs participants à une battue se retrouvent sur le parking du secteur chassé (parkings de la Tour d'Arce ou Cagnin) afin de signer le carnet de battue. Il faut également pouvoir vérifier la présence de tous les participants en fin de battue et être en mesure de fournir le carnet de battue en cas de contrôle.

Avant chaque battue, le chef d'équipe définit les postes et leurs occupants, et fait obligatoirement un rappel des consignes de sécurité. Il est également responsable de la pose des panneaux « battue en cours »

Autres modalités :

Application de façon stricte des règles de sécurité intégrées au schéma départemental de gestion cynégétique.

EXAMEN INITIAL DU GIBIER

Noms des personnes habilitées : Eric MOLLARD

REPEUPLEMENT ET LACHER DE GIBIER

Les lâchers des 100 faisans se réaliseront aux dates et modalités suivantes :

- 12/09 – 20 faisans secteur 3
- 26/09 – 20 faisans – 15 secteur 3 et 5 secteur 1
- 10/10 – 20 faisans secteur 3
- 24/10 – 20 faisans – 15 secteur 3 et 5 secteur 1
- 07/11 – 20 faisans secteur 3

Personnes habilitées :

Les personnes responsables des lâchers sont Robert FAURE, Jean PICARD et Eric MOLLARD. Ils pourront se faire aider par d'autres membres de l'ACCA.

PARKING

L'utilisation des parkings est obligatoire sur tout le territoire de l'ACCA.

Se renseigner sur leur emplacement.

Une amende de 30 euros sera établie en cas de non-respect.

BAUX DE CHASSE ET CONVENTIONS (SI EXISTANTS)

Modalités et conditions : Le bail ONF va du 01/04/2016 au 31/03/2028.

ZONES DE CHASSE REGLEMENTEE

La zone de course d'orientation qui se trouve dans la plaine est interdite à la chasse (zone verte sur la carte jointe).

Seules des actions de régulation de sanglier pourront être menées après accord du Président et sous son autorité ou celle d'un délégué nommément désigné par lui (cf. carte ci-jointe)

RESERVES DE CHASSE

Cf. carte ci jointe.

ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

MONTANT DES COTISATIONS DES MEMBRES

Catégories	Cotisations (€)
Membre de droit	110 €
Membre extérieur à l'année	240 €
Jeune permis (uniquement pour l'année d'obtention)	0 €
Propriétaire de terrains non chasseur	0 €
Membre sous contrat (<i>ART 5 des statuts alinéas 18, 19, 20</i>)	NON CONCERNE

CHASSEURS TEMPORAIRES

1) CARTES TEMPORAIRES :

Durée de validité	Périodes		Nombre de cartes disponibles	Types de gibier	Modalités	Prix (€)
	Du	Au				
1 jour	13/09/2026	28/02/2027	5 cartes par sociétaire pour la saison 2026 2027	Tous gibiers sauf chamois	Un sociétaire peut inviter 5 fois au cours de la saison. La même personne ne peut venir que 5 fois maximum en invité au cours de la saison. Les cartes sont à retirer auprès des chefs de battues ou des membres du bureau.	15 €

ORGANISATION DES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

1) MISSIONS D'INTERÊT GENERAL (Corvées)

RAS

2) EVENEMENTS ORGANISES PAR L'ACCA/AICA

RAS

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1) MODE DE SCRUTIN : MAJORITAIRE PLURINOMINAL (au plus voté)

Option choisie

2) MODE DE SCRUTIN : LISTE

Option non retenue

GARDE(S) PARTICULIER(S) ET PIEGEUR(S) AGREE(S)

Gardes particuliers assermentés :

Noms et Prénoms
Eric MOLLARD

Piégeurs agréés :

Noms et Prénoms
Eric MOLLARD Lino IANNETTA

COMPORTEMENT ET DISCIPLINE DES CHASSEURS

En présence de manque de respect, de comportements irrespectueux (personne alcoolisée, ...), ou d'insulte en réunion (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, ...), la personne en tort sera immédiatement expulsée de la réunion tout en ayant la possibilité de transmettre son pouvoir à la personne de son choix.

Si cette personne refuse de sortir de la réunion, le Président suspendra celle-ci, voir l'annulera.

Nous serons alors en présence d'une sanction pécuniaire de catégorie 2. En cas de récidive, la personne sera convoquée par le Conseil d'Administration.

Le régime des sanctions pécuniaires, matérialisées sous forme d'amendes, est établi dans le Règlement Intérieur et de Chasse.

En cas de faute grave ou de fautes répétées d'un membre de l'association, le Conseil d'Administration peut demander au Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère la suspension temporaire de droit de chasser sur le territoire de l'association, l'exclusion temporaire ou définitive du membre incriminé.

Le Conseil d'Administration est convoqué à cet effet, avec la mention de la question inscrite à l'ordre du jour. L'intéressé est invité par lettre recommandée adressée au moins 23 jours (voir statuts Article 18-78) à l'avance, de se présenter devant le Conseil d'Administration pour un débat contradictoire ou de lui faire parvenir ses explications.

Si le Conseil d'Administration retient l'une ou l'autre sanction prévue au présent article, il transmet sa proposition au Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère qui prononcera la sanction et la notifiera à l'intéressé.

SANCTIONS PECUNIAIRES PRISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nature de l'infraction	Montant de l'amende (€)
Toute infraction aux statuts	150 €
Toute infraction aux RIC	150 €

DELEGATION DE POUVOIR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale donne délégation au conseil d'administration pour :

DELEGATIONS	DATE AG DECISIONNAIRE
Nomination, prolongation et radiation du Garde Chasse	13/06/2024
Gestion administrative de l'agrainage et achat de maïs	13/06/2024
Renouvellement des baux de chasse (ONF)	13/06/2024
Petits achats (protection des cultures, autres ...)	13/06/2024
Rallongement des périodes de chasse si plan de chasse non atteint	13/06/2024

AUTRES INFORMATIONS UTILES – N° DE TELEPHONES

Président	Julien FASTIER	06 63 13 74 72
Secrétaire	Dominique CHEVET	06 17 25 88 14
Garde-Chasse	Eric MOLLARD	06 31 40 74 61
ONF	Joseph LOTITO	06 72 08 65 98
OFB	Philippe CHABOT	06 25 07 07 08

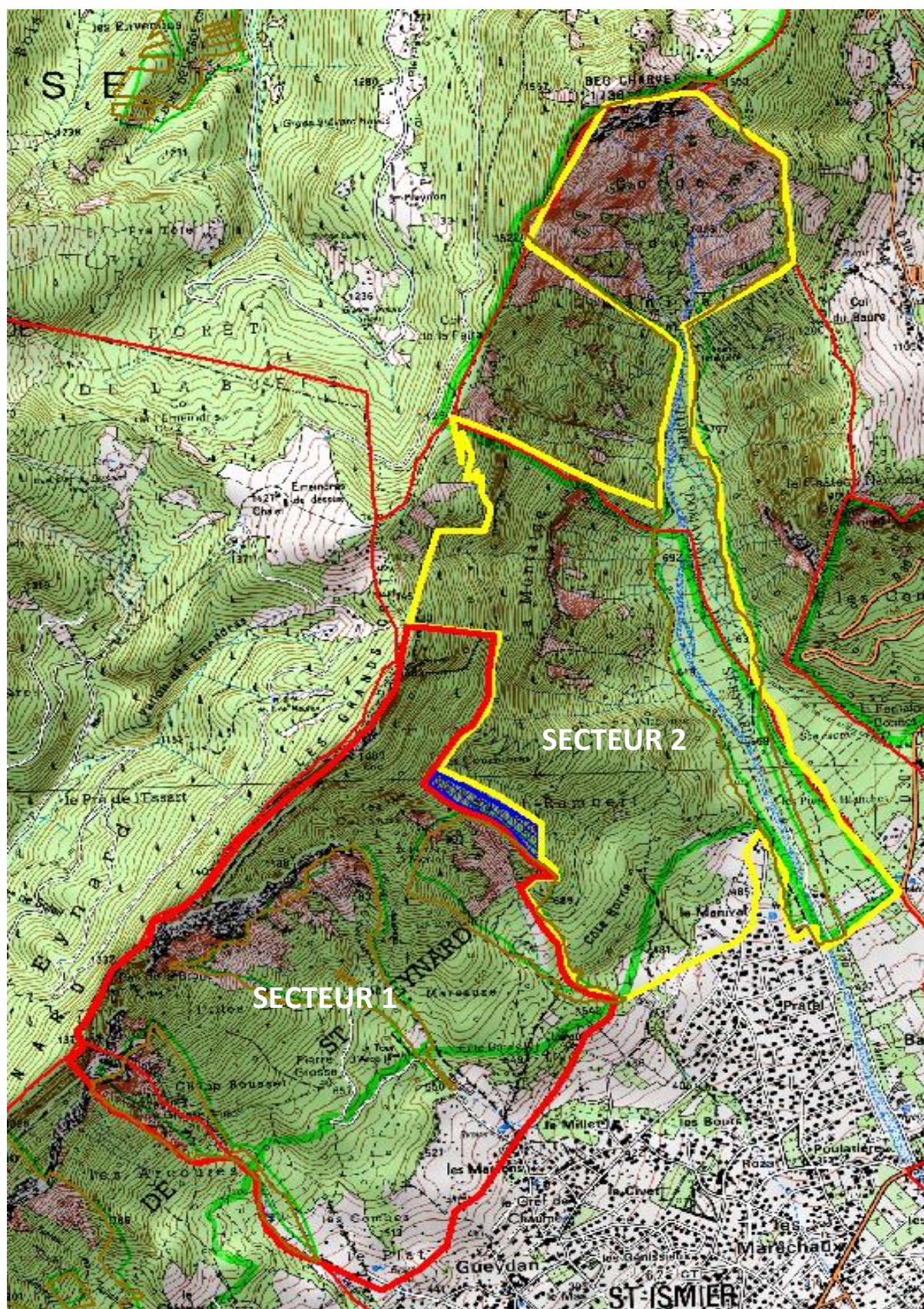
Approuvés en assemblée générale du 29 mai 2026

Julien FASTIER
Président de l'ACCA



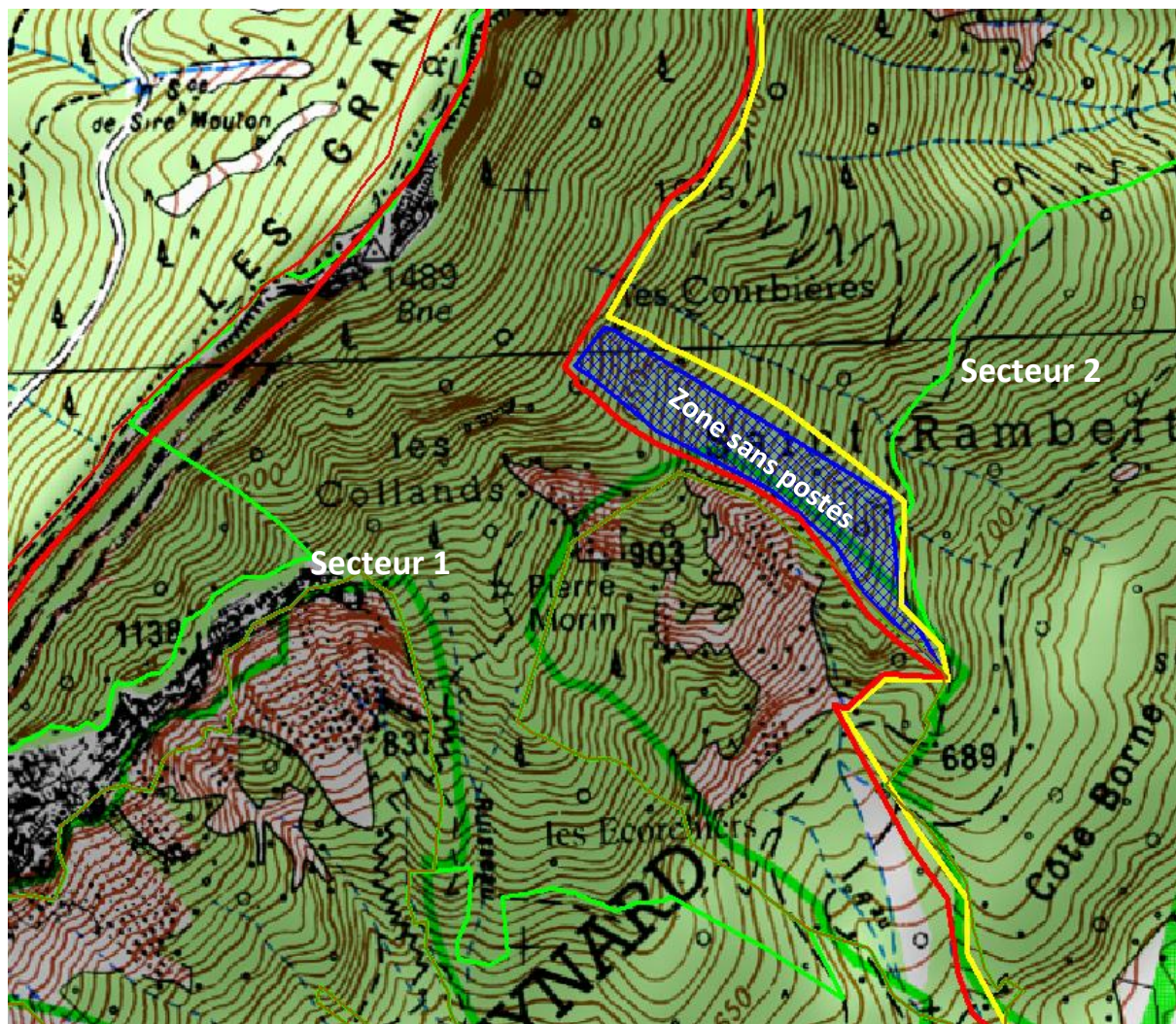
ACCA LA SAINT HUBERT DU MANIVAL

SECTEURS 1 ET 2 ST ISMIER



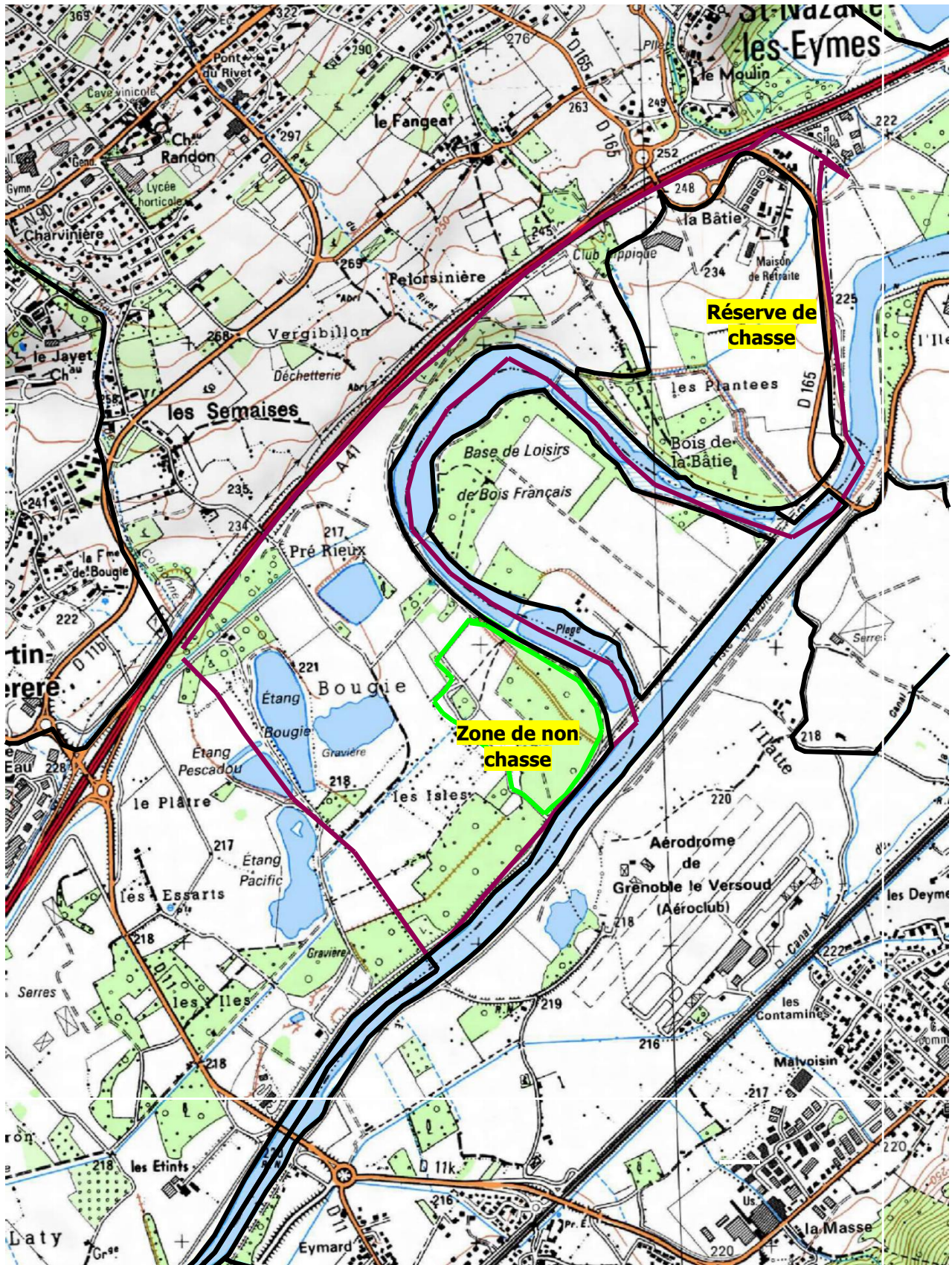
ACCA LA SAINT HUBERT DU MANIVAL

LIMITE DETAILLEE SECTEURS 1 ET 2 ST ISMIER



ACCA LA SAINT HUBERT DU MANIVAL

RESERVE DE CHASSE ET ZONE DE NON CHASSE ST ISMIER



ACCA LA SAINT HUBERT DU MANIVAL

ATTRIBUTION DES SECTEURS POUR LA CHASSE DU GRAND GIBIER CHEVREUILS ET SANGLIER - SAISON 2026/2027

Secteur 1 : en regardant le sommet de la montagne côté gauche ;

Secteur 2 : en regardant le sommet de la montagne côté droit ;

JOURS DE CHASSE		SECTEUR 1	SECTEUR 2
Dimanche	13/09/2026	Equipe BOREL	Equipe PICARD
Samedi	19/09/2026	Equipe PICARD	Equipe BOREL
Dimanche	20/09/2026	Equipe BOREL	Equipe PICARD
Samedi	26/09/2026	Equipe PICARD	Equipe BOREL
Dimanche	27/09/2026	Equipe BOREL	Equipe PICARD
Samedi	03/10/2026	Equipe BOREL	Equipe PICARD
Dimanche	04/10/2026	Equipe PICARD	Equipe BOREL
Samedi	10/10/2026	Equipe BOREL	Equipe PICARD
Dimanche	11/10/2026	Equipe PICARD	Equipe BOREL
Samedi	17/10/2026	Equipe BOREL	Equipe PICARD
Dimanche	18/10/2026	Equipe PICARD	Equipe BOREL
Samedi	24/10/2026	Equipe BOREL	Equipe PICARD
Dimanche	25/10/2026	Equipe PICARD	Equipe BOREL
Samedi	31/10/2026	Equipe PICARD	Equipe BOREL
Dimanche	01/11/2026	Equipe BOREL	Equipe PICARD
Samedi	07/11/2026	Equipe PICARD	Equipe BOREL
Dimanche	08/11/2026	Equipe BOREL	Equipe PICARD
Mercredi	11/11/2026	Equipe BOREL	Equipe PICARD
Samedi	14/11/2026	Equipe PICARD	Equipe BOREL
Dimanche	15/11/2026	Equipe BOREL	Equipe PICARD
Samedi	21/11/2026	Equipe PICARD	Equipe BOREL
Dimanche	22/11/2026	Equipe BOREL	Equipe PICARD
Samedi	28/11/2026	Equipe PICARD	Equipe BOREL
Dimanche	29/11/2026	Equipe BOREL	Equipe PICARD
Samedi	05/12/2026	Equipe BOREL	Equipe PICARD
Dimanche	06/12/2026	Equipe PICARD	Equipe BOREL
Samedi	12/12/2026	Equipe BOREL	Equipe PICARD
Dimanche	13/12/2026	Equipe PICARD	Equipe BOREL
Samedi	19/12/2026	Equipe BOREL	Equipe PICARD
Dimanche	20/12/2026	Equipe PICARD	Equipe BOREL
Jeudi	25/12/2026	Equipe PICARD	Equipe BOREL
Samedi	26/12/2026	Equipe BOREL	Equipe PICARD
Dimanche	27/12/2026	Equipe PICARD	Equipe BOREL
Samedi	02/01/2026	Equipe PICARD	Equipe BOREL
Dimanche	03/01/2026	Equipe BOREL	Equipe PICARD
Samedi	09/01/2026	Equipe PICARD	Equipe BOREL
Dimanche	10/01/2026	Equipe BOREL	Equipe PICARD

ACCA LA SAINT HUBERT DU MANIVAL

TOUR DE CHASSE AU CHAMOIS

SAISON 2026/2027

Secteur 1 : en regardant le sommet de la montagne côté gauche ;

Secteur 2 : en regardant le sommet de la montagne côté droit ;

Jour	Date	Equipier 1	Equipier 2	Bracelet		Secteur
Lundi	14/09/2026	Xavier PENIN	Gérard PENIN	IS1	11260	2
Lundi	14/09/2026	GUILLOT Yves	Arnaud CHOLAT	ISM	12099	1
Mardi	15/09/2026	Eric MOLLARD	Thomas FASTIER	ISJ	12101	2
Mardi	15/09/2026	Amma LEGRANNI	Brahim HAMMEDI	ISJ	12100	1
Mercredi	16/09/2026	Christian CARTIER MILLION	Gaëtan CARTIER MILLION	IS1	11260	2
Mercredi	16/09/2026	Mathieu DESVIGNES	Anthony TOSTI	ISM	12099	1
Jeudi	17/09/2026	André BERNOUD	Didier DUPEYRON	ISJ	12101	2
Jeudi	17/09/2026	Jean COEUR	Lino IANNETTA	ISJ	12100	1
Lundi	21/09/2026	Michel BUFFET	Jordan PAPPAS	IS1	11260	2
Lundi	21/09/2026	Fabian KAISER	Dominique CHEVET	ISM	12099	1
Mardi	22/09/2026	Jean PICARD	Julien FASTIER	ISJ	12101	2
Mardi	22/09/2026	Serge LAURENT	Zehrudin DROPIC	ISJ	12100	1
Mercredi	23/09/2026	Michel COLIN	Daniel TONAIND	IS1	11260	2
Mercredi	23/09/2026	Jean Pierre BOREL	Bernard BOREL	ISM	12099	1
Jeudi	24/09/2026	Wilfried GIARDINA	William KOENIG	ISJ	12101	2
Jeudi	24/09/2026	Xavier PENIN	Gérard PENIN	ISJ	12100	1
Lundi	28/09/2026	GUILLOT Yves	Arnaud CHOLAT	IS1	11260	2
Lundi	28/09/2026	Eric MOLLARD	Thomas FASTIER	ISM	12099	1
Mardi	29/09/2026	Amma LEGRANNI	Brahim HAMMEDI	ISJ	12101	2
Mardi	29/09/2026	Christian CARTIER MILLION	Gaëtan CARTIER MILLION	ISJ	12100	1
Mercredi	30/09/2026	Mathieu DESVIGNES	Anthony TOSTI	IS1	11260	2
Mercredi	30/09/2026	André BERNOUD	Didier DUPEYRON	ISM	12099	1
Jeudi	01/10/2026	Jean COEUR	Lino IANNETTA	ISJ	12101	2
Jeudi	01/10/2026	Michel BUFFET	Jordan PAPPAS	ISJ	12100	1
Lundi	05/10/2026	Fabian KAISER	Dominique CHEVET	IS1	11260	2
Lundi	05/10/2026	Jean PICARD	Julien FASTIER	ISM	12099	1
Mardi	06/10/2026	Serge LAURENT	Zehrudin DROPIC	ISJ	12101	2
Mardi	06/10/2026	Michel COLIN	Daniel TONAIND	ISJ	12100	1
Mercredi	07/10/2026	Jean Pierre BOREL	Bernard BOREL	IS1	11260	2
Mercredi	07/10/2026	Wilfried GIARDINA	William KOENIG	ISM	12099	1
Jeudi	08/10/2026	Xavier PENIN	Gérard PENIN	ISJ	12101	2
Jeudi	08/10/2026	GUILLOT Yves	Arnaud CHOLAT	ISJ	12100	1
Lundi	12/10/2026	Eric MOLLARD	Thomas FASTIER	IS1	11260	2
Lundi	12/10/2026	Amma LEGRANNI	Brahim HAMMEDI	ISM	12099	1
Mardi	13/10/2026	Christian CARTIER MILLION	Gaëtan CARTIER MILLION	ISJ	12101	2
Mardi	13/10/2026	Mathieu DESVIGNES	Anthony TOSTI	ISJ	12100	1
Mercredi	14/10/2026	André BERNOUD	Didier DUPEYRON	IS1	11260	2
Mercredi	14/10/2026	Jean COEUR	Lino IANNETTA	ISM	12099	1
Jeudi	15/10/2026	Michel BUFFET	Jordan PAPPAS	ISJ	12101	2
Jeudi	15/10/2026	Fabian KAISER	Dominique CHEVET	ISJ	12100	1
Lundi	19/10/2026	Jean PICARD	Julien FASTIER	IS1	11260	2
Lundi	19/10/2026	Serge LAURENT	Zehrudin DROPIC	ISM	12099	1
Mardi	20/10/2026	Michel COLIN	Daniel TONAIND	ISJ	12101	2
Mardi	20/10/2026	Jean Pierre BOREL	Bernard BOREL	ISJ	12100	1
Mercredi	21/10/2026	Wilfried GIARDINA	William KOENIG	IS1	11260	2
Mercredi	21/10/2026	Xavier PENIN	Gérard PENIN	ISM	12099	1
Jeudi	22/10/2026	GUILLOT Yves	Arnaud CHOLAT	ISJ	12101	2
Jeudi	22/10/2026	Eric MOLLARD	Thomas FASTIER	ISJ	12100	1
Lundi	26/10/2026	Amma LEGRANNI	Brahim HAMMEDI	IS1	11260	2
Lundi	26/10/2026	Christian CARTIER MILLION	Gaëtan CARTIER MILLION	ISM	12099	1
Mardi	27/10/2026	Mathieu DESVIGNES	Anthony TOSTI	ISJ	12101	2
Mardi	27/10/2026	André BERNOUD	Didier DUPEYRON	ISJ	12100	1
Mercredi	28/10/2026	Jean COEUR	Lino IANNETTA	IS1	11260	2
Mercredi	28/10/2026	Michel BUFFET	Jordan PAPPAS	ISM	12099	1
Jeudi	29/10/2026	Fabian KAISER	Dominique CHEVET	ISJ	12101	2
Jeudi	29/10/2026	Jean PICARD	Julien FASTIER	ISJ	12100	1

FERMETURE DE LA CHASSE AU CHAMOIS PENDANT LA PERIODE DE RUT DU 1 ^{ER} NOVEMBRE AU SOIR JUSQU'AU 16 NOVEMBRE 2026 AU MATIN						
Lundi	16/11/2026	Serge LAURENT	Zehrudin DROPIC	IS1	11260	2
Lundi	16/11/2026	Michel COLIN	Daniel TONAIND	ISM	12099	1
Mardi	17/11/2026	Jean Pierre BOREL	Bernard BOREL	ISJ	12101	2
Mardi	17/11/2026	Wilfried GIARDINA	William KOENIG	ISJ	12100	1
Mercredi	18/11/2026	Xavier PENIN	Gérard PENIN	IS1	11260	2
Mercredi	18/11/2026	GUILLOT Yves	Arnaud CHOLAT	ISM	12099	1
Jeudi	19/11/2026	Eric MOLLARD	Thomas FASTIER	ISJ	12101	2
Jeudi	19/11/2026	Amma LEGRANNI	Brahim HAMMEDI	ISJ	12100	1
Lundi	23/11/2026	Christian CARTIER MILLION	Gaëtan CARTIER MILLION	IS1	11260	2
Lundi	23/11/2026	Mathieu DESVIGNES	Anthony TOSTI	ISM	12099	1
Mardi	24/11/2026	André BERNOUD	Didier DUPEYRON	ISJ	12101	2
Mardi	24/11/2026	Jean COEUR	Lino IANNETTA	ISJ	12100	1
Mercredi	25/11/2026	Michel BUFFET	Jordan PAPPAS	IS1	11260	2
Mercredi	25/11/2026	Fabian KAISER	Dominique CHEVET	ISM	12099	1
Jeudi	26/11/2026	Jean PICARD	Julien FASTIER	ISJ	12101	2
Jeudi	26/11/2026	Serge LAURENT	Zehrudin DROPIC	ISJ	12100	1
Lundi	30/11/2026	Michel COLIN	Daniel TONAIND	IS1	11260	2
Lundi	30/11/2026	Jean Pierre BOREL	Bernard BOREL	ISM	12099	1
Mardi	01/12/2026	Wilfried GIARDINA	William KOENIG	ISJ	12101	2
Mardi	01/12/2026	Xavier PENIN	Gérard PENIN	ISJ	12100	1
Mercredi	02/12/2026	GUILLOT Yves	Arnaud CHOLAT	IS1	11260	2
Mercredi	02/12/2026	Eric MOLLARD	Thomas FASTIER	ISM	12099	1
Jeudi	03/12/2026	Amma LEGRANNI	Brahim HAMMEDI	ISJ	12101	2
Jeudi	03/12/2026	Christian CARTIER MILLION	Gaëtan CARTIER MILLION	ISJ	12100	1
Lundi	07/12/2026	Mathieu DESVIGNES	Anthony TOSTI	IS1	11260	2
Lundi	07/12/2026	André BERNOUD	Didier DUPEYRON	ISM	12099	1
Mardi	08/12/2026	Jean COEUR	Lino IANNETTA	ISJ	12101	2
Mardi	08/12/2026	Michel BUFFET	Jordan PAPPAS	ISJ	12100	1
Mercredi	09/12/2026	Fabian KAISER	Dominique CHEVET	IS1	11260	2
Mercredi	09/12/2026	Jean PICARD	Julien FASTIER	ISM	12099	1
Jeudi	10/12/2026	Serge LAURENT	Zehrudin DROPIC	ISJ	12101	2
Jeudi	10/12/2026	Michel COLIN	Daniel TONAIND	ISJ	12100	1
Lundi	14/12/2026	Jean Pierre BOREL	Bernard BOREL	IS1	11260	2
Lundi	14/12/2026	Wilfried GIARDINA	William KOENIG	ISM	12099	1
Mardi	15/12/2026	Xavier PENIN	Gérard PENIN	ISJ	12101	2
Mardi	15/12/2026	GUILLOT Yves	Arnaud CHOLAT	ISJ	12100	1
Mercredi	16/12/2026	Eric MOLLARD	Thomas FASTIER	IS1	11260	2
Mercredi	16/12/2026	Amma LEGRANNI	Brahim HAMMEDI	ISM	12099	1
Jeudi	17/12/2026	Christian CARTIER MILLION	Gaëtan CARTIER MILLION	ISJ	12101	2
Jeudi	17/12/2026	Mathieu DESVIGNES	Anthony TOSTI	ISJ	12100	1
Lundi	21/12/2026	André BERNOUD	Didier DUPEYRON	IS1	11260	2
Lundi	21/12/2026	Jean COEUR	Lino IANNETTA	ISM	12099	1
Mardi	22/12/2026	Michel BUFFET	Jordan PAPPAS	ISJ	12101	2
Mardi	22/12/2026	Fabian KAISER	Dominique CHEVET	ISJ	12100	1
Mercredi	23/12/2026	Jean PICARD	Julien FASTIER	IS1	11260	2
Mercredi	23/12/2026	Serge LAURENT	Zehrudin DROPIC	ISM	12099	1
Jeudi	24/12/2026	Michel COLIN	Daniel TONAIND	ISJ	12101	2
Jeudi	24/12/2026	Jean Pierre BOREL	Bernard BOREL	ISJ	12100	1
Lundi	28/12/2026	Wilfried GIARDINA	William KOENIG	IS1	11260	2
Lundi	28/12/2026	Xavier PENIN	Gérard PENIN	ISM	12099	1
Mardi	29/12/2026	GUILLOT Yves	Arnaud CHOLAT	ISJ	12101	2
Mardi	29/12/2026	Eric MOLLARD	Thomas FASTIER	ISJ	12100	1
Mercredi	30/12/2026	Amma LEGRANNI	Brahim HAMMEDI	IS1	11260	2
Mercredi	30/12/2026	Christian CARTIER MILLION	Gaëtan CARTIER MILLION	ISM	12099	1
Jeudi	31/12/2026	Mathieu DESVIGNES	Anthony TOSTI	ISJ	12101	2
Jeudi	31/12/2026	André BERNOUD	Didier DUPEYRON	ISJ	12100	1
Lundi	04/01/2027	Jean COEUR	Lino IANNETTA	IS1	11260	2
Lundi	04/01/2027	Michel BUFFET	Jordan PAPPAS	ISM	12099	1
Mardi	05/01/2027	Fabian KAISER	Dominique CHEVET	ISJ	12101	2
Mardi	05/01/2027	Jean PICARD	Julien FASTIER	ISJ	12100	1
Mercredi	06/01/2027	Serge LAURENT	Zehrudin DROPIC	IS1	11260	2
Mercredi	06/01/2027	Michel COLIN	Daniel TONAIND	ISM	12099	1
Jeudi	07/01/2027	Jean Pierre BOREL	Bernard BOREL	ISJ	12101	2
Jeudi	07/01/2027	Wilfried GIARDINA	William KOENIG	ISJ	12100	1